



Association régie par la loi de 1901  
3 route de Beaugency  
Chantôme, 41240 Binas  
tempete\_en\_beauce@yahoo.fr  
www.tempeteenbeauce.fr

# **NOUVEAU PROJET D'ÉOLIENNES**

## **Lettre ouverte à Joël Moreaux, maire de La Chapelle-Saint-Martin**

Monsieur le maire,

Le conseil municipal de La Chapelle, réuni mardi 27 juin, a voté sous votre impulsion en faveur d'un nouveau projet de parc éolien par sept voix pour (Joël Moreaux, Rémy Pohu, Bruno Lemaire, Émilie Froufe, Mathilde Louis, Johnathan Cosson, Laurent Delorme) et une voix contre (Amar Amiar). Jean-Louis Fesneau n'a pas participé au vote car directement concerné sur ses terres.

Il s'agit d'une étude de faisabilité présentée par la société JP Énergie-Environnement assortie d'une convention de partenariat de servitude des chemins d'accès.

### **Un projet incompréhensible et choquant**

Le projet est situé près du site naturel protégé de Roquezon, visible de Talcy, en pleine zone Natura 2000, à proximité de la chapelle historique du Villiers restaurée récemment par votre municipalité avec le soutien financier de plusieurs partenaires et classée aux Monuments historiques. Le nombre d'éoliennes est incertain tout comme leur hauteur. La distance des habitations est à peine de 800 mètres. Ce vote est incompréhensible alors que, par ailleurs, vous êtes à l'initiative, avec Mulsans et Villexanton, d'une commune nouvelle qui aura son mot à dire dès sa création en janvier 2018. À tout le moins, il aurait fallu surseoir au vote comme il a été fait à Oucques-la-Nouvelle soumise à un projet similaire du même constructeur.

Notre association s'oppose catégoriquement à ce projet dont l'impact paysager, historique, environnemental et sur la qualité de vie des habitants serait catastrophique.

### **Les éoliennes n'ont rien d'écologique**

Alors que l'Association des maires de France (AMF) organise une rencontre sur le thème « Éolien et territoires, transition énergétique, paysages et patrimoine » le 4 juillet à Paris - où l'on peut s'attendre à des interventions pro-éoliennes destinées à abuser les maires de communes rurales - nous tenons à vous rappeler nos arguments.

- Présenter les éoliennes industrielles comme écologiques est une mystification, un leurre. Elles polluent les paysages, bétonnent à jamais les terres arables, menacent les espaces protégés, détruisent la qualité de vie des riverains.
- Les éoliennes industrielles sont polluantes tant au stade de leur fabrication que de leur installation et de leur maintenance : une éolienne de 3 MW contient jusqu'à 2,7 tonnes de composants chimiques très particuliers (comme le néodyme et le dysprosium) dont la production est un désastre environnemental et sanitaire.

- Les éoliennes industrielles augmentent les rejets de CO2 et aggravent le réchauffement climatique. Elles ne produisent en effet que 22 % du temps quand le vent n'est ni trop faible ni trop fort. Le reste du temps (78 %), il faut leur substituer des centrales thermiques dramatiquement polluantes. Pour preuve : l'Allemagne, fortement équipée en éoliennes, émet sept fois plus de CO2 que la France pour produire 1 KWh d'électricité.
- Les éoliennes industrielles sont coûteuses pour la nation (près de 10 milliards d'euros par an). Elles sont financées par les contribuables et par les consommateurs. En France, la CSPE représente déjà 16 % des factures d'électricité et ne cesse d'augmenter. En Allemagne l'électricité coûte deux fois plus cher qu'en France.
- Les éoliennes industrielles ne sont rentables que pour les industriels et les quelques propriétaires terriens qui les accueillent sur leurs terres.
- Les éoliennes industrielles n'apportent pas d'emplois durables dans les territoires ruraux. Elles sont un repoussoir à l'attractivité territoriale et au tourisme. Elles contribuent à la désertification de nos campagnes. Les sommes gigantesques gaspillées dans l'éolien permettraient de créer des milliers d'emplois locaux si on les consacrait à l'isolation des bâtiments et à des travaux d'économie d'énergie.
- Les éoliennes industrielles entraînent une dépréciation importante de la valeur des habitations.
- Les éoliennes industrielles sont dangereuses pour la santé (bruit et infrasons).
- Les éoliennes industrielles se multiplient inéluctablement pour rentabiliser les premières infrastructures mises en place. Un parc de 5 mâts, deviendra vite un parc de 10 mâts, de 15 mâts, de 40 mâts. Il suffit de regarder ce qui se passe autour de Binas et d'Ouzouer-le-Marché.

## **De plus en plus de responsables politiques prennent conscience de cette mystification**

- En janvier 2015, le sénateur Jean Germain a remarquablement mis en garde dans sa tribune :  
« *Sommes-nous enfumés par les éoliennes géantes ?* »
- En septembre 2016, Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, indiquait sur France-Inter que la distance minimale à respecter était de 1.000 mètres pour les habitats non isolés.
- Il y a quelques années, le nouveau ministre de l'environnement, Nicolas Hulot, écrivait : « *Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on nous disait au moins que cela permettrait de fermer des centrales. Mais cela n'est pas le cas. Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats incertains... En bref, c'est simplement de l'habillage...* »

Monsieur le maire, vous qui avez réussi à restaurer la chapelle du Villiers et à obtenir son inscription aux Monuments historiques, vous qui avez favorisé l'aménagement et la protection de l'Éperon de Roquezon, ne gâchez pas ces fiertés de la commune par une installation industrielle calamiteuse pour l'enrichissement de quelques-uns au détriment de tous.